



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA REGION GUYANE

DIRECTION de L'ENVIRONNEMENT
de L'AMENAGEMENT et du LOGEMENT

Service risques, énergie, mines et déchets
Unité procédures et réglementation

AVIS

**Le PRÉFET de la RÉGION GUYANE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

Arrêté n° 2014079-0001 du 20 mars 2014, déclaratif de cessibilité relatif à l'acquisition par voie d'expropriation ou à l'amiable de terrains destinés à la réalisation, par l'EPAG, de la zone d'aménagement concertée « ZAC LA CHAUMIERE », sise sur le territoire de la commune de Matoury.

L'arrêté est consultable au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Guyane, à la mairie de Matoury ainsi qu'à la DEAL, unité procédures et réglementation.


L'adjoint au chef de service,
Risques, Energie, Mines et Déchets


Guy FAUCHER